

**RAPPORT ANNUEL**  
Conseil d'établissement  
2022-2023  
École secondaire Louis-Riel



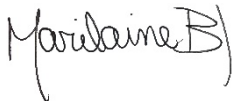
## MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE du conseil d'établissement

Nous, les membres du conseil d'établissement de l'école secondaire Louis-Riel, avons été particulièrement engagés au cours de l'année scolaire 2022-2023. Jamais nous n'avons été aussi nombreux autour de la table, avec pour objectif commun d'agir dans le meilleur intérêt des élèves.

Ainsi, c'est pour les quelque 1 450 élèves de Louis-Riel que nous avons analysé des dossiers, apporté des arguments et pris des décisions sur une grande variété de sujets. Un rapport annuel dresse le bilan de nos activités, mais ne peut refléter toute la qualité de nos échanges. Je tiens à souligner l'investissement de chacun des membres à chacune des séances et tout au long de l'année scolaire.

Située dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, l'école Louis-Riel offre une variété d'options et de programmes éducatifs, ainsi que de projets et d'activités parascolaires. Elle accueille une grande diversité d'élèves dont les parcours, les milieux et les origines constituent une véritable richesse. L'équipe-école est composée d'environ 90 enseignantes et enseignants, et de quelque 50 membres du personnel professionnel, de soutien et de direction.

J'aimerais remercier toutes les personnes ayant apporté leur contribution, soutenue ou ponctuelle, à notre conseil d'établissement : élèves; personnel enseignant, professionnel, de soutien et de direction; membres de la communauté; et parents membres, substitués et invités. Votre engagement bénévole aura eu un impact bénéfique sur l'école. J'espère avoir le plaisir de vous retrouver l'an prochain.



Marilaine Bolduc-Jacob  
Présidente du conseil d'établissement 2022-2023  
École secondaire Louis-Riel

## Table des matières

1. Présentation du conseil d'établissement.....	4
1.1 Liste des membres du conseil d'établissement .....	4
1.2 Liste des parents substitués .....	4
1.3 Liste des personnes invitées à chaque séance .....	4
2. Bilan des activités du conseil d'établissement .....	5
2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement .....	5
2.2 Activités réalisées et décisions prises .....	5
2.3 Résultats obtenus .....	8
Annexes.....	9
Annexe 1 : Consultation du PTRDI 2023-2026 et de l'acte d'établissement 2022-2023 .....	9
Annexe 2 : Programme de concomitance Aéro2 – 2 <sup>e</sup> cycle du secondaire .....	12

# 1. Présentation du conseil d'établissement

## 1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre (ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil)	Mandat (durée à compléter)
Marilaine Bolduc-Jacob	Parent, présidente	2 ans
Stéphanie Bourque	Personnel professionnel non enseignant	1 an
Mathieu Chiasson	Parent, délégué au Comité de parents	1 an
Marie-France De Montigny	Personnel enseignant	1 an
Isabelle Déry	Personnel enseignant	1 an
Isabelle Fumas	Parent	1 an
Angélique Gauthier	Personnel enseignant	1 an
Benoît Girard	Personnel de soutien	1 an
Louis-Philippe Grégoire	Personnel enseignant	1 an
Marie-Grâce Hoho	Membres de la communauté	1 an
Thuy La Phuong	Parent	2 ans
Jacinthe Leblanc	Parent	1 an
Nadine Leduc	Directrice	1 an
Loïc Lemieux	Élève	1 an
Maëllie Maltais	Élève	1 an
Assia Meloua-Benzaba	Parent, substitut au Comité de parents	2 ans
Nadia Outamant Jeniani	Parent	2 ans
Hasan Parvez Hang	Membre de la communauté	1 an
Hugo Rivest	Personnel enseignant	1 an
Geneviève Tringali	Parent, vice-présidente	1 an
Mourida Zarraa	Personnel enseignant	1 an

## 1.2 Liste des parents substitués

Nom et prénom
Halima Benbrahim
Dominique Chandonnet
Rida Cherqui
Hortense Chopart
Nadia Farhat
Djamila Hammar
Sarah Jaaidi
Kadari Senou

## 1.3 Liste des personnes invitées à chaque séance

Nom et prénom	Titre	Fonction au CÉ
Thierry Giroux	Directeur adjoint	Secrétaire

## 2. Bilan des activités du conseil d'établissement

### 2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date (jour-mois-année)	Type de séance préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc.
11-10-2022	Ordinaire
22-11-2022	Ordinaire
17-01-2023	Extraordinaire
24-01-2023	Ordinaire
20-02-2023	Ordinaire
27-03-2023	Ordinaire
02-05-2023	Ordinaire
06-06-2023	Ordinaire

### 2.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Dates (Mois-année)	Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.)	Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.)
<b>Pouvoirs généraux</b>			
Adoption du projet éducatif	06-2023	Adoption	Amendement : retrait des cibles chiffrées Adoption à la majorité
Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence	06-2023	Adoption	Propositions : évaluation et actualisation du Plan Adoptions à l'unanimité
Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres)	06-2023	Approbation	Code de vie 2023-2024 Addendum : utilisation du cellulaire Approbation à la majorité
Approbation des contributions financières exigées	06-2023	Approbation	Matériel didactique 2023-2024 Addendum : frais PEI secondaires 4 et 5 Approbation à l'unanimité
Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe			Ne s'applique pas
Approbation de la liste du matériel d'usage personnel			Ne s'applique pas
Adoption des règles de fonctionnement des services de garde			Ne s'applique pas
Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire	01-2023 02-2023 03-2023 05-2023 06-2023	Consultations Résolutions Avis Adoption	PTRDI (2 séances) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du CÉ lors d'une séance extraordinaire</li> <li>• Consultation du personnel</li> <li>• Résolution : demande de reprise des locaux actuellement occupés par le centre Tétraultville pour 2024-2025</li> <li>• Adoption à la majorité (1 dissidence)</li> </ul> PEVR (3 séances) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation du CÉ lors d'une séance extraordinaire</li> <li>• Réponses aux questions dans le cadre de deux consultations effectuées par le CSSDM auprès des CÉ</li> </ul> Aéro 2 (4 séances) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation de groupes d'élèves, de groupes de parents et du personnel</li> <li>• Proposition : retrait du programme Aéro 2 au 1<sup>er</sup> cycle à compter de 2024-2025</li> <li>• Adoption à la majorité (2 dissidences)</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposition : envoi d'un avis au CSSDM demandant le retrait du programme Aéro 2 au 2<sup>e</sup> cycle</li> <li>• Adoption à la majorité</li> </ul>
Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier)			Ne s'applique pas
Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement			Ne s'applique pas
Consultation sur les critères de sélection de la direction	06-2023	Adoption	Adoption à l'unanimité
Transmission de documents à l'intention des parents	11-2022 03-2023 05-2023 06-2023	Interventions	Points à l'ordre du jour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Période du public</li> <li>• Invité : OPP</li> <li>• Tour de table : Parents</li> </ul> Questions et recommandations formulées à la direction quant aux façons de communiquer avec les parents
<b>Pouvoirs liés aux services éducatifs</b>			
Approbation des modalités d'application du régime pédagogique	02-2023	Adoption	Activités particulières : éducation à la sexualité Adoption à l'unanimité
Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant	06-2023	Approbation	Matériel didactique 2023-2024 Approbation à l'unanimité
Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études	02-2023 03-2023 05-2023 06-2023	Consultations Résolutions Avis Adoption	Programmes Aéro 2 et Galilée Consultation d'un groupe d'élèves, d'un groupe de parents et du personnel Proposition : retrait du programme Aéro 2 au 1 <sup>er</sup> cycle à compter de 2024-2025 Adoption à la majorité (2 dissidences) Proposition : envoi d'un avis au CSSDM demandant le retrait du programme Aéro 2 au 2 <sup>e</sup> cycle Adoption à la majorité
Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité)	05-2023	Approbation	Proposition : maintien du programme ECR pour 2023-2024 Approbation à l'unanimité
Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières)	01-2023 02-2023	Approbation	Vote séance tenante 3 votes par courriel Approbation à la majorité
Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école)	10-2022 11-2022 01-2023 02-2023 03-2023 05-2023	Approbation	Proposition : approbation du CÉ a posteriori lorsque nécessaire Addendum : dépôt à chaque séance de la liste des activités approuvées et refusées Approbation de la démarche à l'unanimité Approbations du calendrier des activités éducatives à l'unanimité
Consultation des parents	11-2022 01-2023 02-2023	Consultations	Modalités de la rencontre des parents <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation générale</li> <li>• Mandat donné à l'OPP</li> </ul> Programme Aéro 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultation ciblée</li> </ul>
Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves	03-2023 05-2023	Consultation	Programme Aéro 2 Consultation d'un groupe d'élèves
<b>Pouvoirs liés aux services extrascolaires</b>			
Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)	11-2022 01-2023 02-2023 05-2023	Information Interventions Adoptions Approbations	Sujets : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Activités parascolaires</li> <li>• Olympiades québécoises des métiers et des technologies</li> <li>• Cap Campus</li> <li>• Classes Affaires</li> <li>• Semaine de la persévérance scolaire</li> <li>• Dîners-causerie : identité de genre</li> <li>• Voyage au Costa Rica</li> </ul>

			Adoptions et approbations à l'unanimité <ul style="list-style-type: none"> <li>• Voyage à Boston</li> </ul> Vote par courriel pour le soumissionnaire Approbation à la majorité
Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme	05-2023	Approbation	Voyage au Costa Rica : Aro voyage Approbation à l'unanimité
<b>Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles</b>			
Approbation l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement	02-2023	Consultation Résolution	Sujet : PTRDI Séance extraordinaire et séance ordinaire Consultation du CÉ lors d'une séance extraordinaire Consultation du personnel Résolution : demande de reprise des locaux actuellement occupés par le centre Tétraulville pour 2024-2025 Adoption à la majorité (1 dissidence)
Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale)	11-2022 06-2023	Résolution Adoption	Frais de vie Adoptions à l'unanimité
Adoption du budget annuel de l'établissement	11-2022 06-2023	Information Adoption	Présentation : budget 2022-2023 Budget pro-forma 2023-2024 Adoption à l'unanimité
<b>Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.)</b>			
Régie interne	10-2022 10-2023	Adoption	Amendements proposés Adoption à l'unanimité
Journée chic 5 <sup>e</sup> secondaire	11-2022	Approbation	Approbation à l'unanimité
Horaire des examens	11-2022	Approbation	Approbations à l'unanimité
Journée verte	02-2023	Adoption	Adoption à l'unanimité
Journée civile	02-2023	Approbation	Proposition : reprise en raison de la fermeture de l'école Approbation à l'unanimité
Sécurité aux abords des écoles	03-2023	Résolution	Proposition : appui de la résolution du Comité de parents Résolution appuyée à l'unanimité
Sécurisation aux abords de l'école	05-2023 06-2023	Information	Période du public Sécurisation aux abords de l'école Demande de collaboration avec le CÉ des écoles Guillaume-Couture
Mesures protégées 2022-2023	06-2023	Résolution	Adoption à l'unanimité
Date de l'assemblée générale des parents	06-2023	Résolution	Proposition : jeudi 21 septembre 2023, une heure avant la rencontre des parents Adoption à l'unanimité

## 2.3 Résultats obtenus

Principales décisions rendues par le conseil d'établissement :

- Adoption d'une résolution pour la transmission d'un avis au CSSDM demandant la reprise des locaux actuellement occupés par le centre Tétreaultville pour 2024-2025
- Adoption de résolutions au sujet du programme Aéro 2 pour son retrait au 1<sup>er</sup> cycle et pour la transmission d'un avis au CSSDM demandant son retrait au 2<sup>e</sup> cycle
- Consultations pour la transmission d'avis au CSSDM au sujet du PEVR
- Adoption du projet éducatif 2022-2027
- Approbation de la grille-matières 2023-2024
- Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence 2023-2024
- Approbation du code de vie 2023-2024
- Approbation du matériel didactique 2023-2024
- Approbation du budget pro forma 2023-2024
- Adoption des critères de sélection d'une direction d'établissement
- Approbation et adoption d'activités éducatives et extrascolaires



## Annexes

### Annexe 1 : Consultation du PTRDI 2023-2026 et de l'acte d'établissement 2022-2023

#### Section 1 : Informations sur l'établissement

Toutes les questions de cette section sont obligatoires et nous permettront de confirmer votre identité.

##### 1. Nom de l'établissement

254 École Louis-Riel

##### 2. Date à laquelle la résolution sur le PTRDI et l'acte d'établissement a été adoptée par le Conseil d'établissement

2023-01-24

#### Section 2 : validation de l'acte d'établissement en vigueur pour l'année scolaire 2022-2023

Étape 1 : Lire avec le CÉ l'acte de votre établissement disponible par l'hyperlien sur la carte interactive du PTRDI.

Étape 2 : Lire avec le CÉ les articles suivants de la LIP :

L'acte d'établissement indique :

Le nom ;

L'adresse ;

Les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ;

L'ordre d'enseignement que celle-ci dispense ;

Le cycle ou, exceptionnellement, la partie de cycle de l'ordre d'enseignement concerné ;

Si l'école dispense l'éducation préscolaire.

Le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles.

(...)

93. Le conseil d'établissement approuve l'utilisation des locaux ou immeubles mis à la disposition de l'école proposée par le directeur de l'école, sous réserve des obligations imposées par la loi pour l'utilisation des locaux de l'école à des fins électorales et des ententes d'utilisation conclues par le centre de services scolaire avant la délivrance de l'acte d'établissement de l'école.

Étape 3 : Répondre à la question suivante :

### 3. Après avoir pris connaissance de l'acte d'établissement

- Le CÉ confirme que les renseignements qu'il contient correspondent à la réalité et il approuve l'acte d'établissement.
- Le CÉ a identifié les modifications nécessaires et demande d'y apporter les corrections indiquées ci-dessous :

### Section 3 : avis sur le PTRDI 2023-2026 en consultation

Étape 1 : Lire avec le CÉ le texte relatif à l'établissement scolaire dans le panneau de gauche de la carte interactive du PTRDI.

Étape 2 : Lire avec le CÉ ce que doit contenir le PTRDI et résumé ci-dessous.

Selon les articles 40, 101, 193, 211 de la LIP, le PTRDI indique pour les trois prochaines années :

Le nom ;

L'adresse ;

Les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ;

L'ordre d'enseignement qui y est dispensé ;

La destination autre que pédagogique des locaux ;

La capacité d'accueil ;

Les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

ÉTAPE 3 : Répondre la question suivante :

### 4. Le CÉ a pris connaissance du PTRDI 2023-2026 en consultation, et à cet égard :

- Le CÉ confirme que les renseignements fournis dans le document sont compris et n'impliquent aucune modification à l'acte d'établissement pour les prochaines années scolaires;
- Le CÉ a identifié des corrections à apporter.

### 5. Le CÉ a identifié des corrections nécessaires qui concernent l'un ou plusieurs de ces sujets :

- Le nom ;
- L'adresse ;
- Les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école ;
- L'ordre d'enseignement qui y est dispensé;
- La destination autre que pédagogique des locaux ;
- La capacité d'accueil ;
- Les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

**6. Veuillez indiquer toutes les corrections à y apporter :**

La capacité de l'école Louis-Riel étant à son maximum et la prévision de l'effectif augmentant, le CÉ demande la reprise des locaux actuellement occupés par le centre Tétraultville pour l'année scolaire 2024-2025.

**7. S'il le souhaite, le CÉ peut également poser une question, donner une suggestion ou formuler un commentaire au sujet de leur établissement.**

Considérant les programmes particuliers à l'école Louis-Riel, serait-il possible d'inclure les élèves extraterritoriaux dans la prévision de l'effectif scolaire.

Quelle est la capacité d'accueil de l'école Louis-Riel qui permettrait la reprise des locaux occupés par le centre Tétraultville?

**Commentaires**

**8. Autres commentaires et suggestions en rapport avec cette forme de consultation (période, format, rétroaction souhaitée, question pour le BPGÉ...)**

Une pièce jointe suivra avec des informations supplémentaires en provenance de l'équipe-école.

Nous attendons une réponse du CSSDM avant la fin de la présente année scolaire.

## Annexe 2 : Programme de concomitance Aéro2 – 2<sup>e</sup> cycle du secondaire

Le 6 juin 2023

Centre de services scolaire de Montréal  
A/S Monsieur Benoit Thomas  
Directeur des services éducatifs

### **Objet : Avis du conseil d'établissement de l'école Louis-Riel (Article 78.3) Programme de concomitance Aéro2 – 2<sup>e</sup> cycle du secondaire**

Monsieur Thomas,

En vertu de l'article 78.3 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école Louis-Riel tient à vous donner son avis au sujet du programme de concomitance Aéro 2, programme enseigné au 2<sup>e</sup> cycle du secondaire à notre école en partenariat avec l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM).

Dans un premier temps, nous tenons à vous informer que selon les pouvoirs de la LIP et en vertu de l'article 85, le conseil d'établissement a approuvé à sa séance du 2 mai 2023 l'abolition du programme particulier local Aéro 2, et ce, pour les élèves du 1<sup>er</sup> cycle à partir de l'année scolaire 2024-2025.

Concernant ce même programme pour les élèves du 2<sup>e</sup> cycle, le conseil d'établissement est préoccupé par les éléments suivants :

- L'attractivité du programme au 2<sup>e</sup> cycle.
- Une surcharge de travail pour les élèves due à la double diplomation.
- L'horaire suivi par les élèves lorsque ceux-ci sont à l'EMAM.
- Il n'est pas possible pour un élève de quitter le programme Aéro 2 en cours de cycle advenant que l'élève éprouve des difficultés avec la charge de travail et/ou qu'il veuille se concentrer sur ses autres matières.
- Les activités réalisées à l'EMAM ne correspondent pas à ce qui avait été annoncé au moment de l'inscription.
- L'école Louis-Riel a réduit le nombre de périodes au minimum afin de respecter les balises ministérielles pour l'octroi du diplôme d'études secondaires (FGJ) et ainsi, permettre aux élèves une moins grande charge de travail pour la concomitance. L'EMAM ne fait aucune réduction du nombre d'heures de cours pour l'obtention du DEP. Nous nous questionnons sur ce déséquilibre entre les deux programmes de la concomitance.
- Plusieurs aménagements ont été apportés à l'horaire par l'école Louis-Riel. Les aménagements sont inexistantes ou presque à l'EMAM.

À la suite de sondages réalisés en avril 2023 auprès du personnel de l'école, des élèves du programme Aéro 2 de la 1<sup>re</sup> à la 4<sup>e</sup> secondaire et de leurs parents, le conseil d'établissement est d'avis que des modifications doivent être apportées à ce programme de double diplomation et que ces changements ne doivent pas uniquement relever de l'école Louis-Riel.

Nous tenons à vous informer que le personnel enseignant demande le retrait complet de l'école Louis-Riel du programme Aéro 2 au 2<sup>e</sup> cycle. Après consultations, les membres du conseil d'établissement sont du même avis, à la majorité.

Par conséquent, nous vous soumettons cet avis, afin que les services éducatifs du Centre de services scolaire de Montréal retirent progressivement de l'école Louis-Riel le programme Aéro 2 au 2<sup>e</sup> cycle, et ce, à compter de l'année scolaire 2026-2027 pour la 3<sup>e</sup> secondaire, 2027-2028 pour la 4<sup>e</sup> secondaire et 2028-2029 pour la 5<sup>e</sup> secondaire.

En attente d'une réponse de votre part,

Marilaine Bolduc-Jacob  
Présidente du conseil d'établissement 2022-2023  
École Louis-Riel